

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

EXAMEN BNSSA INITIAL

Pièces à fournir pour l'entrée en formation :

- La fiche de renseignements administratifs (annexe 1), dûment complétée et signée par le candidat
- Une photo d'identité récente à coller ;
- Un certificat médical d'aptitude (annexe 2, modèle ci-joint obligatoire)
- Une photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Pour les mineurs de plus de 17 ans, une autorisation parentale (annexe 3) signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
- Une copie du jugement pour les mineurs émancipés ;
- 2 grandes enveloppes (A4) libellées à l'adresse du candidat et timbrée au tarif prioritaire
- Paiement de 690€ par chèque à l'ordre de Vendée Sauvetage Côtier ou en liquide (pass culture sport ou autre non pris en charge)

**SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ADMIS POUR L'ENTREE EN FORMATION.
CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RENVOYES PAR LA POSTE ACCOMPAGNE DU REGLEMENT AU
PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2021.**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Vendée Sauvetage Côtier
2 chemin du Pré Pichet
8530 LA TRANCHE/MER



**DOSSIER D'INSCRIPTION AU
BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**
(à compléter en lettres majuscules)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS – ANNEXE 1

Examen initial

Recyclage

Photo
d'identité

**Cachet de l'organisme de formation
au BNSSA**

VENDÉE SAUVETAGE CÔTIER
FNMNS 85
Formations premiers secours
Formations aquatiques
Formations continues
☎ 06 09 63 38 90 / 06 86 63 54 10

LIEU DE FORMATION (ville + nom de la piscine) : _____

NOM : _____ usage : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU DE NAISSANCE : _____

SEXE : masculin féminin

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

☎ : _____ ☎ : _____ EMAIL : _____

Date :

Signature du candidat:

ANNEXE 2

CERTIFICAT MÉDICAL BNSSA
(arrêté du 26 juin 1991)

Rappel de la réglementation : un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date de dépôt de dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour (prénom/nom) _____ et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.
- Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

À _____, le _____
(signature et cachet du médecin obligatoire)

ANNEXE 3

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné,

demeurant
.....

agissant en qualité de :

père mère tuteur légal

autorise

né(e) le

à se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique organisé en Vendée.

À,
le

Nom, prénom
(signature obligatoire)



ANNEXE : stage BNSSA accéléré Toussaint 2021 – programme prévisionnel

	VENDREDI 29 OCT.	SAMEDI 30 OCT.	DIMANCHE 31 OCT.	LUNDI 1^{er} NOV.
Matin	10h : accueil des stagiaires à la résidence, installation logement 12h/13h30 : entraînement piscine	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h00 : secourisme (PSE1) 12h30/13h30 : entraînement piscine	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h00 : secourisme (PSE1) 12h30/13h30 : entraînement piscine	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h00 : secourisme (PSE1) 12h30/13h30 : entraînement piscine
	13h30/14h30: repas	13h30/14h30: repas	13h30/14h30: repas	13h30/14h30: repas
Après-midi	14h30/19h : réglementation	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)

LIEUX DE STAGE :

Logement : Résidence Belle Plage, 41 bis, rue Anatole France, 85360 La Tranche/Mer

Natation : Piscine Auniscéane, Rue du Perthuis Breton, 85360 La Tranche/Mer

Secourisme (PSE1), réglementation : Pavillon de l'Aunis, place Bigot, 85360 La Tranche/Mer



	MARDI 2 NOV.	MERCREDI 3 NOV.	JEUDI 4 NOV.	VENDREDI 5 NOV.
Matin	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h00 : secourisme (PSE1) 12h30/13h30 : entraînement piscine	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h00 : secourisme (PSE1) 12h30/13h30 : entraînement piscine	8h/9h30 : entraînement piscine 10h00/12h30 : réglementation	7h/10h : examen BNSSA (épreuves aquatiques) 10h30/11h30 : examen BNSSA (épreuve réglementation QCM)
	13h30/14h30: repas	13h30/14h30: repas	12h30/13h30: repas	11h30 : proclamation des résultats et fin de stage
Après-midi	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	13h30/19h : secourisme (PSE1)	

Formation PSE1 : 35h obligatoire

Formation réglementation : 6h obligatoire

Formation natation : 15h sur l'ensemble de la semaine

TOUS LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MUNIS de palmes type « Mares aventi superchannel », d'un masque , d'un tuba, d'un short et t-shirt pour l'épreuve de sauvetage. Carte d'identité obligatoire pour le passage de l'examen.

Renseignements : ☎ Bruno PIEDFORT 06 86 63 54 10
 ☎ ou Morgane PHILIPPE 06 09 63 38 90
 ✉ brunopiedfort@hotmail.fr